



par leur abondance que par leur durée; les herbes et le foin ont été si abondants qu'on a pu couper deux ou trois fois à la même terre; quoique l'année soit finie, il reste encore des quantités d'herbes qui n'ont pu être coupées. Nous dirons aussi que la récolte des pommes de terre a été si grande qu'on a eu beaucoup de peine à les défourer, à cause des pluies continuelles; la récolte des céréales n'a été que médiocre, et les grains de toute espèce bien peu nourris.

Jours où il est tombé de la pluie ou brume, neige ou grêle, ainsi que le nombre des jours où le vent a régné du Sud à l'Ouest:—

Vent du Sud à l'Ouest. Jours de Pluie.	
Janvier.....	12 jours..... 27
Février.....	9..... 24
Mars.....	24..... 19
Avril.....	10..... 25
Mai.....	20..... 19
Juin.....	14..... 11
Juillet.....	16..... 23
Août.....	20..... 31
Septembre.....	23..... 27
Octobre.....	21..... 31
Novembre.....	16..... 25
Décembre.....	22..... 31

Total.....207.....293  
Judi, dans l'après-midi, un vaisseau dont l'équipage se composait d'Asiatiques, est arrivé dans la Tamise et est entré dans le bassin des Indes Orientales. C'est le *Fort William*, venant de la Chine. Au départ du vaisseau, 150 hommes de couleur se trouvaient à bord. Ce sont des Lascars, des Malais, des Chinois, des Persans: 18 d'entre eux sont morts dans la traversée par suite de l'inclémence du temps.—(*Gazette de Guernesey.*)

(Correspondance de Londres de la Gazette de Québec)

Londres, 3 janvier 1842.  
"J'ai de très-bonnes raisons pour dire que les ministres actuels de Sa Majesté ont résolu que la question des frontières serait réglée sans plus de délai, amicalement s'il se peut, mais que d'une manière ou d'une autre il faut qu'elle soit terminée. Lord Ashburton, qui s'est chargé de la mission de régler nos différends avec l'Amérique, est bien au fait des vues et des intentions du gouvernement. Si les choses vont au plus mal, lord Ashburton, par sa visite aux Etats-Unis en qualité de représentant du gouvernement britannique, fera probablement d'une pierre deux coups. Il fera de son mieux pour amener une solution pacifique; et s'il n'y réussit pas, il tâchera de faire des arrangements pour la protection des très-grandes propriétés qu'il possède aux Etats-Unis. L'allusion que j'ai faite dans ma lettre spéciale, envoyée par le dernier paquebot à voiles de Liverpool, à l'usage qu'on pourrait faire de ces magnifiques vaisseaux à vapeur qui sont destinés à transporter les malles des Indes-Occidentales, ne se trouvera pas sans fondement.

"La reine, l'héritier du trône et la princesse royale sont tous très-bien portants.

"Je vous ai envoyé un *Shipping Gazette* contenant un rapport complet sur les opérations du commerce des théés pendant l'année dernière. Les informations suivantes, au sujet des transactions du mois passé, sont puisées dans la "circulaire" privée d'une maison d'influence dans le commerce:

Existence, 1840—déc. 31.....	35,331,000 liv.	
Do. 1841.....	29,762,765	
1840.....	1841.	
Total livré.....	25,941,000	33,263,031 liv.
Exporté, 1,241,000	8,760,100	
Ecoulé par le cao- tage.....	4,682,000	6,430,000
	5,922,000	10,190,000
Consommation du marché de Lon- dres.....	20,019,000	23,072,931

"La position du commerce général du Royaume-Uni est maintenant un peu plus favorable qu'elle n'était au commencement de l'année 1841. Si l'argent devient un peu plus abondant, il n'y a pas à douter que le printemps n'amène avec lui une demande extraordinaire de toute espèce de denrées, coloniales ou autres. Il se fait peu d'affaires sur les grains étrangers, soit ici ou sur le continent, le commerce et les spéculateurs ignorant ce qu'on va faire à l'égard des lois sur les céréales. Qu'il y aura fait quelque modification, c'est ce dont on ne doute point. Les marchés aux farines du Canada et des Etats-Unis sont stagnants. La farine du Canada vaut ici de 32s à 36s le baril, et le blé du Canada, à Liverpool, de 9s à 9s 6d les 70 livres. La plus belle farine américaine est cotée au prix nominal de 36s à 38s le baril, droits payés. Quant aux alcalis et aux bois, il n'y a pas de changement de conséquence à noter.

"Les valeurs publiques s'améliorent, ainsi que les billets de l'échiquier. On croit ici que les "détenteurs innocents" des billets falsifiés dont vous avez sans doute entendu beaucoup parler de votre côté de l'eau, seront payés par un vote de la chambre des communes, auprès de laquelle leur cause sera plaidée par les chefs et de l'échiquier et de la trésorerie. Le montant de ces billets est, dit-on, de £380,000 à £390,000.

"Les consolidés pour compte ont fermé cette après-midi à 89 1/2.

"Les actions de la compagnie du Canada sont tout-à-fait nominales. Celles de la Banque de l'Amérique Septentrionale Britannique sont à 36, ou 6 d'escompte.

"L'assemblée annuelle de la Compagnie du Canada a été tenue le 30 du mois dernier. Il y a été fait un rapport satisfaisant des ventes de terres. Je serai probablement en état de vous donner, dans ma prochaine lettre, de plus amples détails à ce sujet. Je crois que vous pouvez vous attendre cette année à un grand accroissement dans le chiffre de l'émigration, pour laquelle il se fait des préparatifs sur une grande échelle. Les personnes ici qui ont des intérêts au Canada sont joyeuses d'apprendre que la masse des émigrants de l'année dernière est bien parvenue dans la colonie."

Il sera expédié demain, à midi, une malle extraordinaire pour Halifax, afin qu'on puisse répondre, par le retour du *Britannia*, aux lettres apportées par ce paquebot.

La malle de ce matin nous a apporté le discours de sir W. COLEBROOKE à l'ouverture du parlement du Nouveau Brunswick. Nous en donnerons plus tard soit la traduction ou l'analyse.

La chambre des représentants des Etats-Unis a passé le bill de révocation de la loi des banqueroutes.

M. A. P. METROT a été désigné, dans une assemblée de députés du comté de Nicolet, comme candidat au remplacement de M. MORIN.

BELLECHASSE.—Nous signalons à l'attention de la population française du pays l'exemple donné par les habitants irlandais du comté de Bellechasse. On trouvera parmi les annonces un avis convoquant une assemblée à Frampton pour dimanche prochain.

Dans une assemblée des propriétaires de Frampton et de Cranbourne, tenue le 6 du courant, à la maison d'école de Saint-Edouard, sous la présidence du capitaine ANDREW MURPHY, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:  
Sur motion de M. Walter Fitzgerald, secondé par M. Daniel Madigan,  
Résolu 1<sup>o</sup>, que nous regardons comme un acte arbitraire et peu sage de la législature d'imposer des taxes, soit directement ou indirectement, à une population composée d'individus dont la plupart sont de nouveaux colons, incapables de récolter sur leurs terres assez pour soutenir leurs familles durant l'année.

Sur motion de M. Moses Donoghue, secondé par M. William Hughes,  
Résolu 2<sup>o</sup>, que la population de Frampton et de Cranbourne se compose principalement d'Irlandais qui ont fui leur pays natal en conséquence du lourd fardeau de taxes qui leur y était imposé et qu'ils étaient incapables de supporter.

Sur motion de M. Thomas Toole, secondé par M. Thomas Hodgson,  
Résolu 3<sup>o</sup>, que nous sommes disposés à nous soumettre à toute mesure que la législature jugerait à propos d'adopter, pour nous contraindre à faire nos propres chemins, ponts, etc., comme nous avons toujours fait, pourvu que ce ne soit pas sous forme de taxe.

Sur motion de M. James Coyle, secondé par M. William Wale,  
Résolu 4<sup>o</sup>, que nous sommes fermement convaincus que l'imposition d'une taxe à ces townships serait le plus sûr moyen que pourrait adopter le gouvernement pour les dépeupler; et nous sommes aussi fermement déterminés à résister, par toutes les voies légales et constitutionnelles, à cette imposition, ou à toute autre mesure qui tendrait à nous ruiner et anéantir nous et nos familles, ou à mettre des hommes en place en état de manger le pain que nous gagnons par un dur travail et à la sueur de nos fronts.

Sur motion de M. James Kelly, secondé par M. Toole,  
Résolu 5<sup>o</sup>, que nous nous déclarons fermement attachés à Sa Majesté la Reine et à la Constitution britannique, mais qu'ayant vu et senti les funestes conséquences de la taxation dans notre pays natal, nous ne pouvons pas nous soumettre volontairement à la répétition du même fléau dans ce pays-ci d'autant plus que la condition malheureuse où nous trouvons actuellement nous met tout-à-fait hors d'état de le supporter.

Sur motion de M. James Hughes, secondé par M. Thomas Murphy,  
Résolu 6<sup>o</sup>, que l'éditeur de la *Gazette de Québec* soit prié de publier les procès-verbaux de cette assemblée.

Après quoi, le président ayant laissé le fauteuil, M. James Kelly fut prié de mettre aux voix la motion suivante:

Proposée par M. James Butler, secondé par M. Philip Mahony,

Que les remerciements de cette assemblée soient votés à M. le président pour sa conduite habile et ses services en cette occasion.

PATRICK CONNELLY, Secrétaire.

Saint-Edouard, 6 janvier 1842.

(A. M. l'éditeur de la Gazette de Québec.)

MONSIEUR.—Voici le retour de l'assemblée de la paroisse Saint-François d'Assise, tenue le 17e jour de janvier 1842.

Province du Bas-Canada, } Paroisse Saint-François  
District de Chaudière, } d'Assise.

F. X. PONSANT, président et greffier, N. P. Gaspard Bernard, conseiller, (le même de 1841).

MM. Antoine Morin, Joseph Jolicœur, et Joseph Poulin, coadjuteurs.

Léger Gilbert, collecteur.

Léon Doyon, } Inspecteurs de grands che-  
Joseph Feuilleau, } mins et ponts.

Charles Poulin, } Surveillants de grands chemins.

Narcisse Doyon, }  
Joseph Bernard, } Commissaires des pauvres.

André Jolicœur, }  
Jean Mathieu, } Inspecteurs de clôtures et  
J. Bte. Bourque, } fossés.

Olivier Rodrigue, }  
Godfroy Bernard, } Gardiens d'enclos.

Frédéric Poulin, }  
Alexandre Veuilleux, }  
Commissaires d'écoles sont:

Messire Edouard Montmainy, curé du lieu, Gaspard Bernard, conseiller du lieu, Louis Bernard, Joseph Poulin, Joseph Rodrigue.

Après quoi la dite assemblée a procédé à l'élection de sous-voies, par la dite paroisse St-François.

Paroisse Saint-François d'Assise, 17 janvier 1842.

F. X. PONSANT, Président et greffier.

N. B.—L'assemblée n'a pas été tenue le 10 de janvier, parce que M. le président n'a reçu ses instructions que le 15 du présent mois de janvier.

COURS DE DISTRICT.—La question de la légalité de l'existence de ces cours a été soulevée et discutée hier devant la cour de ce district maintenant en session, dans une cause où M. Aylwin occupait pour demandeur, et M. Duval pour le défendeur. La discussion a employé presque toute la séance. Si le jugement est donné aujourd'hui, la question pourra être portée devant la cour du banc du roi, au terme de février prochain.—(*Canadien.*)

Il a été déterminé au conseil de ville que le maire, l'échevin Quesset et le conseiller Hume formeraient la députation qui doit aller porter l'adresse dernièrement adoptée en l'honneur de sir Charles Bagot, mais vu les fêtes occasionnées par la naissance du prince de Galles, cette députation ne partira pas avant le quatre de février.—(*Aurore des Canadas.*)

SAISON.—Nous avons en trois jours de printemps la semaine dernière qui nous ont donné un peu de répit; cependant la pluie qui est survenue le troisième jour avait laissé les chemins dans un état désagréable et malsain. Depuis l'hiver a repris son empire, et nos illusions sont venues se dissiper devant le 25 janvier.—(*Idem.*)

#### VARIÉTÉS.

—Nous extrayons du directeur de la Cour de Rome, appelé le *Cracas*, les renseignements qui suivent sur le personnel de cette Cour et la distribution des différentes autorités ecclésiastiques dans l'univers.

Le pape actuel, Grégoire, XVI, le 258e. pontife de Rome, fut élu en 1831. Né à Bellune le 18 septembre 1765, il portait avant son éléction le nom de Maurus Capllari.

Le nombre des Cardinaux qui composent le Sacré Collège est comme suit:  
Créés par Pie VII: 2 évêques, 3 prêtres et 2 diacres, 7; par Léon XII: 3 évêques, 6 prêtres et 1 diacre, 10; par Grégoire XVI: 34 prêtres et 7 diacres, 41; total, 58; créés par Grégoire XVI, mais non déclarés 6, et 6 chapeaux vacants. Total du Sacré Collège, 70.

Le Pape a 76 ans. Le plus âgé des cardinaux est le cardinal Bussi, le doyen est le cardinal Pacca, et

le plus jeune le cardinal Della Genga Sermatta. Parmi les corps des cardinaux 6 sont l'âge de 80 ans et au-dessus, 10 à 70 ditto, 19 à 60 ditto, 10 à 50 ditto, 11 à 40 ditto.

Pendant le règne de Grégoire XVII il est mort 46 cardinaux.

Le nombre des patriarches dans l'Eglise est 12, des archevêques et évêques 681, des coadjuteurs, auxiliaires, suffragans, etc., 93.

Les royaumes et provinces sous la direction de la Congrégation de la Propagande sont gouvernés par des vicaires apostoliques, des délégués ou des préfets, à l'exception de l'Irlande et de l'Amérique, qui ont leurs évêques ordinaires, et sont conséquemment inclus dans le nombre donné plus haut. La distribution des autres autorités ecclésiastiques, positives ou non l'ordre épiscopal, peut être classée comme suit:

1.—Afrique.—8 préfectures ecclésiastiques, 3 vicariats apostoliques.

2.—Amérique et Indes Occidentales.—7 préfectures apostoliques; 5 vicariats apostoliques; 1 délégué.—Les vicaires apostoliques; le très-Rév. Dr. Clancy V. A. de Demarara; le Dr. Macdonald V. A. de Trinidad; le Dr. Smith, Coadjuteur; le Dr. Fraser, V. A. de la Nouvelle Ecosse; le Dr. Fleming, V. A. de Terre-neuve. Le délégué est le très-Rév. Dr. Rosati, de St. Louis, nommé délégué de St. Dominique.

3.—Asie.—Vicaires apostoliques.—1 à Aleppe, en même temps, visiteur de la Chaldée; 1 dans l'Asie Mineure; 14 en Chine, dont 7 ont des Coadjuteurs. Les Indes Orientales ont 9 vicariats et une préfecture. Parmi les vicaires apostoliques sont compris le T. R. Dr. Carew, de Calcutta, et le T. R. Dr. Fenelly, de Madras. Trois d'entre ces vicaires apostoliques ont des Coadjuteurs.

Europe.—Angleterre.—8 vicaires apostoliques; 1 Coadjuteur. Ecosse.—3 vicaires apostoliques; 2 Coadjuteurs. Hollande.—4 vicaires apostoliques et 1 missionnaire. Dans le reste de l'Europe on compte 1 délégué apostolique; 2 préfectures; 1 Abbaye; 10 vicariats apostoliques. Un de ces vicaires apostoliques est le T. R. Dr. Hughes, de Gibraltar.

5.—Océanie.—3 vicariats apostoliques et 2 préfectures. Un des vicaires apostoliques est le T. R. Dr. Polding, de la Nouvelle Hollande.

—Sa Sainteté a rapporté de son voyage un miroir de métal antique d'une grandeur extraordinaire, et qui est soutenu par une figure reposant sur un piédestal à trois pieds. Cet ouvrage d'art est regardé par le peu de personnes qui ont été admises à le voir, comme l'un de plus précieux restes de l'art étrusque. Il est destiné à orner le nouveau musée fondé par le Pape, auquel il a été offert par M. le comte Casucini de Chiui, qui est en possession d'un superbe musée d'objets d'art étrusques.

—Il s'est formé depuis quelques années en Angleterre une secte nouvelle dont le dogme fondamental est que les temples des chrétiens doivent être des écuries, parce que Jésus-Christ est né dans une étable.

HISTOIRE NATURELLE.—On vient de prendre vivant dans les dunes de Rockanjet, près de Brielle (Hollande), un animal d'une espèce étrangère. Il ressemble beaucoup à un quadrupède désigné par Buffon, par le nom de *Kinkajou* (*Potos caudivolutus*). Comme Buffon range le *Kinkajou* parmi les mammifères connus sous le nom de gloutons et que d'autres lui assignent une place dans l'espèce blaireau, cette capture, qui d'ailleurs doit être regardée comme une chose très rare sur ces côtes, peut fournir largement matière aux investigations des naturalistes. La tête et l'avant-train de ce *Kinkajou* tiennent du cochon, et l'arrière partie du corps ressemble au blaireau. Il a la taille du renard; il est carnivore, et se nourrit de lièvres, de lapins, etc.

SUITE DE L'IVRESSE.—On a trouvé dernièrement, sur un four à chaux, à la Guillotière (près Lyon), les cadavres de deux inconnus; de l'un il ne restait que le tronc et les jambes, la tête et les bras ayant été détachés du corps et réduits en cendres. Selon toute apparence ces deux hommes se trouvant au milieu de la nuit, en état d'ivresse, se seront étendus, pour se réchauffer, sur la couche supérieure de charbon que le feu n'avait pas encore atteinte, et s'y seront endormis; puis, asphyxiés durant leur sommeil, ils auront été brûlés et calcinés.

Les restes de ces malheureux, qui sont restés inconnus, ont été transportés au dépôt des morts.

D'ÉCÉS.—

En cette ville, mardi matin, après une longue et cruelle maladie qu'il supporta avec beaucoup de fermeté et de résignation, M. PIER DELCOUR, âgé de 50 ans, natif d'Angleterre, bien connu comme artiste pour ses dessins filés et ses points de vue du Canada et du caractère de nadien, qui étaient recherchés avec avidité par les étrangers qui visitaient la ville, et généralement estimé comme homme et regret de tous ceux qui le connaissaient. Ses amis et connaissances sont priés d'assister sans autre avis à ses funérailles. Le convoi partira de sa ci-devant résidence, n. 4, rue St-Jean, vendredi l'après-midi 28 courant, à 5 heures.

A Champlain, le 7 du courant, M. Julien Gagnon, à l'âge de 48 ans. Ses restes ont été transportés et inhumés à l'île-aux-Noix, sa paroisse natale. M. Gagnon a joué un rôle saillant dans les troubles de 1837-38.

LES habitants, chefs de famille et autres intéressés dans les townships de Frampton, Cranbourne, Buckland, Standon, Watford et Ware, sont priés d'assister à une assemblée qui se tiendra à la porte de l'Eglise de Saint-Edouard, dans West Frampton, le DIMANCHE 30 du courant, après le service divin du matin.

A la fin de prendre en considération l'état actuel et la perspective pour l'avenir de cette portion des Provinces unies, sous l'opération de l'Acte d'Union et des Actes Municipaux du ci-devant Conseil Supérieur du Bas-Canada, et plus spécialement les meilleurs moyens constitutionnels à prendre et les plus efficaces pour obtenir conséquemment et redressement de l'oppression et de l'injustice flagrantes qui ont été commises envers ces townships dans l'application locale de ces divers actes.

Frampton, 18 janvier 1842.

A. ROSS, D. P. S., WM. HENDERSON, conseiller pour les townships de Buckland, Standon et Ware.

JOHN NICHOLSON, ROBERT McNALLY, Sur J. Standon.

WM. DICKSON, caout. de milice, TIMOTHY CONNELLY, do. do. East Frampton.

GILBERT HENDERSON, A. MURPHY, capitaine de milice. PATRICK CONNELLY.

SEMINAIRE DE QUEBEC.

LES Messieurs du Séminaire se proposent d'ouvrir, le 1er Mars prochain, une classe supplémentaire anglaise et française, en faveur des enfants qui se sont présentés trop tard ou qui n'ont pas été trouvés suffisamment instruits pour être admis au mois d'Octobre dernier.

Québec, 23 janvier 1842. u d

ROBERT CAIRNS, MARCHAND TAILLEUR, Rue La Montagne, 22.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il vient de recevoir de Londres, par le *Toronto*, un assortiment choisi d'articles en sa ligne, consistant en draps fins et super-fins, draps castor, buffle et pilon, castors et patrons de vestes, épingles de boudiers, gous-gous pour l'étau-major et la marine, boutons de département, bretelles, etc., etc., etc.

Québec, 22 octobre 1841.

#### CONTRAT DU GOUVERNEMENT

2,060 Chaldrons de Charbon de Newcastle ou de Sidney.

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du Commissariat à Québec, jusqu'à l'heure de MIDI du MARDI PREMIER jour de FÉVRIER 1842, pour la fourniture de deux mille six cents chaldrons du meilleur Charbon de Newcastle ou de Sidney, livrable, aux seuls frais du fournisseur, aux temps et lieux ci-après spécifiés, savoir:

2,300 chaldrons livrables dans le magasin à charbon de la cour à bois du Commissariat à Montréal.

800 chaldrons livrables dans le magasin à charbon de la cour à bois du Commissariat à Québec.

60 chaldrons livrables pareillement dans la cour à bois du Commissariat à Chambly.

La totalité des quantités ci-dessus devra être de la meilleure qualité de Charbon de Newcastle ou de Sidney, et point d'autre, le charbon gros et rond, et si on le demande, assés avant la livraison aux frais du fournisseur, avec un tas de deux toises de 1 pouce 1/2; et comme garantie additionnelle de sa qualité, il ne sera reçu, pour aucune raison, à moins qu'il ne soit accompagné d'un certificat de la bouillie, contrésigné par le collecteur de la douane.

Les 2,060 chaldrons requis pour Montréal devront y être expédiés en droiture de la mer; et les 60 chaldrons pour Chambly devront aussi être expédiés en droiture de Québec.

La livraison de la totalité des 2,060 chaldrons, comme il est spécifié ci-dessus, devra être complétée dans le cours du mois d'octobre prochain; et le charbon être, à tous égards, sujet à l'approbation des officiers du Commissariat préparés aux stations respectives ou doit s'en faire la livraison.

Les soumissionnaires devront spécifier le prix par chaldron, en deux centimes suffisantes pour la durée de l'exécution du contrat. Le paiement sera fait sur livraison d'aucune quantité qui ne sera pas moindre de 200 chaldrons.

On acceptera des soumissions séparées pour les fournitures de Québec et de Montréal; mais la quantité pour Chambly doit être comprise dans celle pour Québec.

Bureau du Commissariat, Québec, 20 décembre 1841.

PERDUE, Hier soir depuis la Wesleyan Chapel à la rue St-Paul, une grande ÉPINGLETTE noire. Une récompense sera donnée à celui qui la trouveront et remettront au bureau de ce journal.

Québec, 25 janvier 1842. 3 d

AVIS. Le soussigné a été dûment nommé Syndic aux biens et effets de JOSEPH GOUIN, aubergiste et commerçant, de la paroisse de Sainte-Anne de Lapérouse, Banqueroutier.

E. L. PACAUD, Syndic. Trois-Rivières, 24 janvier 1842.

Province du Canada, } No. 18.  
District des Trois-Rivières, }  
JOSÉPH GOUIN, Failli.

UNE seconde assemblée des créanciers de JOSEPH GOUIN, de la paroisse de Sainte-Anne de Lapérouse, dans le district des Trois-Rivières, et commerçant, se tiendra au Bureau du soussigné, Commissaire des Banqueroutes, LUNDI le QUATORZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi, auxquels temps et lieux, toutes objections pour accorder un certificat de décharge au dit Banqueroutier, devront être signifiées au dit Commissaire, et lors ceux qui n'ont pas prouvé leur créance, pourront le faire.

P. B. DUMOULIN, Commissaire des Banqueroutes. Trois-Rivières, 24 janvier 1842. 2 s

ON fait savoir qu'il sera reçu à ce bureau, jusqu'au JEUDI 3 FÉVRIER, des SOUMISSIONS pour la bâtisse d'un MOULIN dans la paroisse de Saint-Stanislas, seigneurie de Batuscan, district des Trois-Rivières.

Il faudra spécifier le prix par toise en comprenant la pierre et autres matériaux; aussi le prix par toise pour bâtir seulement, si les matériaux étaient fournis par la couronne.

S'adresser à LOUIS GUILLET, écuyer, à Batuscan, chez qui un plan de l'édifice est déposé, et qui donnera tous renseignements et avis qui pourraient avoir besoin.

Le Commissaire ne se regardera pas comme tenu d'accepter l'offre la plus basse.

Bureau de régie des Biens des Jésuites, Québec, 17 janvier 1842.

AVIS. Le soussigné offre ses services au public pour L'apprêter en bonne forme, et dans les deux langues, des mémoires de tous actes quelconques sujets à enregistrement au bureau de ce district, suivant la loi.

JOHN CHILDS, Notaire. St-Roch, rue Des Fossés, n. 91. Québec, 18 janvier 1842. }

AVIS. Toutes les personnes qui doivent à la ci-devant société de JOHN MACNIDER & Co., négociants à Québec, sont priés de présenter au soussigné (et nul autre) leur pouvoir pour recevoir le montant de leurs dettes respectives et en donner quittance, et qu'il en sera procédé sans délai au recouvrement de celles qui n'auront pas été liquidées immédiatement.

Québec, 16 janvier 1842. A. MACNIDER.

AVIS. Le soussigné a été dûment nommé Syndic aux biens et effets de THÉOPHILE CHOUINARD, navigateur et marchand, demeurant en la paroisse St-Louis de Kamouraska, Banqueroutier.

ED. GLACKEMEYER, N. P., Syndic. Québec, 20 janvier 1842. 15 s

HORATIO CARWELL, RUE LA FABRIQUE.

Vis-à-vis le marché de la Haute-Ville. PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'en addition à son fonds antérieur de marchandises unies et de goût, il a reçu par le *Culdee* et l'*Orion* un grand assortiment de Fines, Cuvertes, Mémoires noirs et de couleurs draps d'Orléans, etc., avec son approvisionnement accoutumé de Fourrures, et un petit assortiment d'Étoffes à manchettes nouvelles, Soieries d'automne, Rubans, Velours, Schâles, Manilles, etc.

H. C. devant passer sous peu en Angleterre, pour faire un choix de marchandises pour le printemps prochain, tout son fonds actuel est en vente à des prix très réduits pour argent comptant, et les marchandises encore à arriver seront offertes bien au-dessous des profits accoutumés, son intention étant de clore, s'il est possible, son établissement pour l'hiver.

Québec, 16 octobre 1841.

EMPRUNT DES CHEMINS. ON demande à emprunter, sous l'autorité de la 4e Victoria, chapitre 17, £10,000 courant.

Des soumissionnaires seront reçues au Bureau de la Commission des Chemins de Barrières de Québec, rue Sainte-Anne, pour le tout ou partie de cette somme.

On prie les parties de spécifier le montant précis à prêter, et le taux de l'intérêt exigé, lequel intérêt sera payé semi-annuellement au Bureau de la Commission.

Québec, 24 mars 1841.

BRITANNIA LIFE ASSURANCE COMPANY, (COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE) DE LONDRES.

CAPITAL—UN MILLION STERLING.

Le soussigné, ayant été nommé agent pour la Compagnie ci-dessus en cette ville, est prêt à recevoir des propositions et à effectuer des assurances sur la vie à des conditions plus raisonnables qu'il n'en a jamais été offert auparavant.

R. PENISTON, Agent, Qual McCallum, 4 décembre 1850.

#### VENTES A L'ENCAN.

VENTE APRES DECES.

A la résidence de défunte demoiselle ANGELE LANGUEDOC, en la Haute-ville de Québec, rue Saint-Joseph, VENDREDI le 4 FÉVRIER prochain, à UNE heure P. M. précises, seront vendus par encan public, sous les effets mobiliers appartenant à la succession de défunte demoiselle LANGUEDOC, consistant principalement en:

MEUBLES de ménage  
Argenterie  
Une superbe horloge  
Ustensiles de cuisine  
Linge de ménage  
Couchettes  
Lits de plume  
Matelas  
Couvertes et couvertures  
Vaisselle et verrerie

Et une grande quantité de hardes de Dames, en soie et autres étoffes, et bijouteries.

Le tout dans un ordre admirable.

On ne livrera aucun effet qu'il ne soit payé.

Québec, 27 janvier 1842.

Seront vendus LUNDI le 7 FÉVRIER prochain, à UNE heure, sur les lieux

UN DEMI EMPLACEMENT situé au faubourg St-Jean de cette ville, rue St-Jean, de 20 pieds de front sur 60 de profondeur, tenant d'un côté aux représentants François Bellet